COMMUNE DE ZETTING

REPUBLIQUE FRANÇAISE Arrondissement de SARREGUEMINES

CONSEILLERS
EN EXERCICE: 15
PRESENTS: 14
VOTANTS: 15
POUVOIRS: 1

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2021

Date de convocation : 22/01/2021 Date d'affichage : 22/01/2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-six février à seize heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard. Maire

<u>Présents</u>: FOUILHAC GARY Bernard, JEDAR Bernard, LETT Martine, MULLER Laurent, SCHLEGEL Régis (présent à partir du point n° 6), NACHI Lahcène, SORRENTINO Claudia, MEYER Laure, KOELSCH Guillaume, PEIFER Michelle, STERN Didier, DUBOCQUET Sylviane, BODO Bénédicte, SCHMITT Jean-François

Absents représentés/excusés :

LE BORGNE Gilles, procuration à Bernard FOUILHAC-GARY

Absents non excusés :

M. Bernard JEDAR a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR

Institution et vie politique

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du compte rendu de la séance du 19 janvier 2021

Finances locales

- 3. Autorisation de mandatement du ¼ des dépenses d'investissement 2021 modification
- 4. Remise loyer restaurant le Chalet
- 5. Demande de subventions rénovation énergétique du groupe scolaire
- 6. Réponse à demande de subventions

Domaine de compétence communale

11. Culture - convention « les concerts de poche »

Divers

- 12. Décisions prises par délégation
- 13. Divers et communication

M. le Maire ouvre la séance à 16 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Le quorum, avec 13 présents (14 à partir du point 6), étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Les procurations suivantes ont été reçues : Gilles LE BORGNE pour Bernard FOUILHAC-GARY

Il sollicite le rajout d'un point supplémentaire concernant l'adhésion au groupement de commandes des fournitures de bureau/fourniture scolaires mis en place par la CASC

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du CGCT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Bernard JEDAR, secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 19 janvier 2021

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2021,

Finances locales

3. DCM2021006 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2021 – modification

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur maximale de 140 853.98 €, soit 25% de 563 415.95 €, total des crédits votés au budget 2020

4. DCM2021007 - Remise loyer restaurant le Chalet

Le conseil municipal, Après délibération, par 13 voix pour, 1 abstention (NACHI Lahcène) Autorise la suppression du loyer de mars 2021 pour le bail du restaurant.

7. Rénovation énergétique du groupe scolaire – demande de subvention et plan de financement

M. le Maire indique que ce dossier est ajourné. En effet, il reste en attente d'informations complémentaires pour la finalisation du plan de financement de l'opération. Le dossier sera représenté lors d'une nouvelle séance.

8. DCM2021008 - Réponse à demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,verse une subvention de 70 € à l'association des secrétaires de mairie et une subvention de 300 € à l'association des aviculteurs.

Domaine de compétence communale

9. DCM2021009 - Culture - convention « les concerts de poche »

Le conseil municipal, Après délibération, à l'unanimité, Autorise le maire à signer la convention avec « les concerts de poche » sise à FERICY (77133) pour l'organisation d'ateliers musicaux en milieu scolaire et l'organisation d'un concert à Zetting et prend en charge la participation financière d'un montant 1 500.00 €.

Marchés publics

10. DCM2021010 - adhésion au groupement de commandes CASC pour l'achat de fourniture de bureau, scolaires et d'animation

Le Conseil Municipal, Après délibération, à l'unanimité décide de constituer un groupement de commandes composé par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées en vue de la passation d'un marché relatif à l'achat de fournitures de bureau, scolaires et d'animation.

Divers

10. Décisions prises par délégation

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aliénation de gré à gré de biens mobiliers

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT TTC	Nomenclature ACTES
2021DEC003	Vente à l'euro symbolique d'un tableau blanc interactif	MAIRIE DE REMELFING	1.00 €	3.2

Réalisation d'une ligne de trésorerie

N° DECISION	Objet	Organisme préteur	Nomenclature ACTES
2021DEC004	Réalisation d'une ligne de trésorerie de 130 000 €	Crédit Agricole	7.3

11. Divers et communication

a) Travaux

Le maire informe de la mise en place par VEOLIA d'un surpresseur qui permettra d'alimenter en eau potable le futur lotissement l'orée du bois. Ces travaux sont à la charge de la CASC. Il indique également que la commune devra rembourser une partie de l'excédent perçu suite au transfert de compétence. En effet, l'excédent ne tenait pas compte du reversement obligatoire à l'Agence Eau Rhin Meuse des redevances collectées par le syndicat sur la dernière facturation.

b) Lotissement les coteaux de la Sarre

Le maire informe que les compromis de vente des terrains seront signés le 9 mars prochain. Le projet suit son cours

c) Enquête sur les habitudes alimentaires

Le SMAS lance une enquête sur les habitudes alimentaires jusqu'au 12 mars prochain. Les informations sont disponibles sur le site internet de la commune

d) Nettoyage de printemps

Le maire propose de reconduire cette année l'opération nettoyage de printemps. Elle se déroulera au mois de mars, la date reste à définir.

Tous les points ayant été épuisés, le maire clôt la séance à 18 h 00

Le Maire, Bernard FOUILHAC-GARY